

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels / paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Restauration ¹	Eaux grasses issues des cuisines (lave-vaisselle, évier, siphon de sol, plonge, eau de cuisson, refroidissement à l'eau)	Graisses, matières organiques, MES, pH, température	Dégrillage : (si celui-ci n'est pas intégré au Bac à graisses) Bac à graisses (BAG) ² : (classique, autonettoyant par écrémage, autonettoyant par surverse, semi-biologique) normes NF EN 1825-1	<u>Nettoyage du dégrillage</u> : aussi souvent que nécessaire <u>Ecrémage du BAG</u> ² : 1 fois / 15 jours <u>Curage du BAG</u> ² : 1 fois / mois	Graisses et Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	Cureurs et collecteurs d'HAU agréés
	Eaux de lavage issues des éplucheuses automatiques de légumes	MES, Féculles	Séparateur à féculles	<u>Vidange des féculles</u> ² : 1 fois / mois <u>Curage des boues et féculles résiduels</u> ² : 1 fois / 2 mois (même fréquence que Bac à graisses (BAG) si intégré au BAG)	Boues alimentaires	Cureurs
Poissonnerie	Eaux issues de la préparation et transformation des poissons Eaux des aquariums	MES, Matières organiques, Graisses, pH	Dégrillage/filtration de l'évier de nettoyage des poissons Bac à graisses (BAG)	<u>Nettoyage du dégrilleur/filtre</u> : aussi souvent que nécessaire <u>Ecrémage du BAG</u> ² : 1 fois / 15 jours <u>Curage du BAG</u> ² : 1 fois / mois	Graisses	Cureurs
Industries agro-alimentaire < seuil déclaratif ICPE	Eaux grasses et salées issues du lavage des locaux et des ustensiles de préparation	Graisses, matières organiques, MES, pH, température, féculles, chlorures	En fonction de l'activité : Bac à graisses (BAG), séparateur à féculles, électrodialyse et nanofiltration, dégrillage, dessablage ou toute autre solution existante nécessaire	<u>Ecrémage du BAG</u> ² : 1 fois / 15 jours <u>Curage du BAG</u> ² : 1 fois / mois <u>Vidange des féculles</u> ² : 1 fois / mois <u>Curage des boues et féculles résiduels</u> ³ : 1 fois / 2 mois (même fréquence que BAG si intégré au BAG) <u>Autres prétraitements</u> : aussi souvent que nécessaire	Boues alimentaires, résines échangeuses d'ions, filtres	Cureurs et prestataire agréé
	Respect de l'arrêté pour les Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) au titre des rubriques 2220 et / ou 2221					
Pâtisserie	Eaux grasses issues du laboratoire de préparation (lave-vaisselle, évier, siphon de sol, plonge)	Graisses, MES, matières organiques, pH, température	Bac à graisses (BAG)	<u>Ecrémage du BAG</u> ² : 1 fois / 15 jours <u>Curage du BAG</u> ² : 1 fois / mois	Graisses	Cureurs
Boulangerie	Eaux de lavage du laboratoire et des ustensiles	MES, Féculles, matières organiques, pH, température	Séparateur à féculles	<u>Vidange des féculles</u> ² : 1 fois / mois <u>Curage des boues et féculles résiduels</u> ² : 1 fois / 2 mois (même fréquence que BAG si intégré au BAG)	Boues alimentaires	Cureurs

¹ : Le terme « restauration » comprend les activités suivantes : restaurant traditionnel, rapide, collectif, self-service, plat à emporter, traiteur, charcuterie. Il exclut les boucheries ne faisant que de la découpe de viande.

² : Les fréquences d'entretien peuvent être revues à la hausse ou à la baisse au regard de l'activité, du dimensionnement du prétraitement et de la fiche d'entretien fourni par le constructeur.

Dans tout traitement des effluents graisseux, il est interdit d'introduire :

- des huiles alimentaires d'origine végétale,
- des huiles minérales,
- des eaux pluviales,
- des eaux usées.

Lors de l'installation d'un BAG enterré, il est préconisé de choisir un BAG en inox ou éventuellement en Polyéthylène pour garantir une bonne résistance à la corrosion et à l'attaque d'acides. Ils doivent être dimensionnés selon la norme NF EN 1825-2.

Le rendement d'un BAG classique diminue rapidement au fur et à mesure que la graisse s'accumule dans le dégraisseur et les particules solides dans le débourbeur. De 92% lorsque le bac est neuf, il chute à moins de 50% au bout de 15 jours et à moins de 10% au bout d'un mois.

Les effluents ne doivent pas avoir un débit et une température trop importante à leur arrivée dans le bac à graisse afin d'empêcher tout phénomène d'entraînement des graisses dans les canalisations. De plus, les détergents ont tendance à diminuer le rendement des séparateurs en formant une émulsion eau-graisse qui les rend difficiles à séparer. Il est recommandé de limiter au maximum l'utilisation des détergents, et de choisir ceux qui forment une émulsion non stable dans le temps.

La saumure ne doit pas être rejetée au réseau d'assainissement.

ACTIVITES DE SERVICES

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Laverie libre-service, laverie intégrée à une grande entreprise, dégraissage des vêtements, aquanettoyage	Eaux de nettoyage issues des machines à laver traditionnelles à l'eau et tunnel de lavage.	pH, température, MES, phosphates, sulfates, détergents	Dégrillage/tamassage dispositif de refroidissement (<i>cuve d'homogénéisation, échangeur thermique</i>) et neutralisation	<u>Dégrillage/tamassage</u> : 1 fois/mois	Boues de décantation, refus de dégrillage	prestataire agréé
Nettoyage à sec (perchloréthylène, Hydrocarbures, dioxyde de carbone liquide)	Eaux issues du séparateur eau/solvants	MES, matières organiques, solvants (perchloréthylène, etc.), pH, température, hydrocarbures	Double séparateur et filtre à charbon actif intégré à la machine	Vidange quotidienne du séparateur	Boues de décantation, refus de dégrillage	prestataire agréé
Salons de coiffure, instituts de beauté, bains douche, spa, hammam, sauna	Eaux de rinçage.	Phénols, formaldéhyde, paraben, benzène, toluène, monoéthanolamine, phénylènes diamines, ammoniacque, pH, température	Dégrillage Neutralisation/homogénéisation Traitement par charbon actif	<u>Dégrillage/tamassage</u> 1 fois/mois <u>Changement des charbons</u> : aussi souvent que nécessaire	Refus de dégrillage	prestataire agréé
D'autres prescriptions techniques pourront être établies au cas par cas .						

Tous les pressings sont classés Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre des rubriques n°2340. n°2345 et n°2330.

Au regard de la quantité de linge lavé (en kg/j) et du type de linge d'autres prescriptions pourront être établies au cas par cas

Le dimensionnement des installations de tamisage doit tenir compte :

- du débit à traiter (débit moyen et débit de pointe),
- des teneurs en matières en suspension véhiculées par l'effluent,
- La neutralisation des effluents de blanchisserie par ajout d'acide sulfurique (H₂SO₄), n'est pas autorisée dans les réseaux d'assainissement

Dans le cas des salons de coiffure, l'utilisation de produits dangereux peut être substituée des produits dits « naturels ».

ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Cabinets dentaires	Eaux issues du crachoir, de l'aspiration et du nettoyage du matériel	Mercure, Argent, Cuivre, Etain, Zinc, MES, pH, anesthésique, DCO, DBO ₅ , Ptot, NTK, matières inhibitrices	Séparateur à amalgames (rendement obligatoire, quelque soit le débit, de 95 % en poids d'amalgame contenu dans les eaux usées)	Aussi souvent que nécessaire de façon à maintenir le rendement initial (procédure d'entretien fixée par le fabricant)	Amalgames dentaires (déchets dangereux)	prestataire agréé
Prothésiste dentaire	Eaux issues de la taille du plâtre	pH, MES	Bac de décantation	Aussi souvent que nécessaire	Décantât de plâtre	prestataire agréé
Cabinets d'imagerie (laboratoires photo, radiologie)	Eaux de rinçage des films développés (développement chimique)	Révéléateur, fixateur, Argent, bromure, chlorure, pH, DCO, DBO ₅ , MES	Machines à rinçage double, électrolyse avec récupération des bains argentiques, évaporateur sous vide, choix de produits à faible taux d'utilisation	Aussi souvent que nécessaire	Révéléateurs, fixateurs, 1 ^{ères} eaux de rinçage concentrées, bains d'électrolyse	prestataire agréé

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Pharmacie (réalisation de préparation magistrale)	Eaux issues du lavage des ustensiles de laboratoires	Produits chimiques ou médicamenteux	Les prescriptions techniques pour ces activités seront établies au cas par cas			
Laboratoire d'analyses médicales	Eaux issues du lavage des ustensiles de laboratoires ou des locaux	Solvants, acide-base,	Cuve de neutralisation	Aussi souvent que nécessaire	-	
Maisons de retraite	Les prescriptions techniques pour ces activités seront établies au cas par cas Se référer aux autres activités potentielles telles que : blanchisserie, restauration, laboratoire					
Centres de soins médicaux ou sociaux,	Les prescriptions techniques pour ces activités seront établies au cas par cas Se référer aux autres activités potentielles telles que : blanchisserie, restauration, laboratoire					

Cabinet dentaire :

Le séparateur à amalgame doit être dimensionné en fonction du nombre de fauteuil dentaire (client).

L'arrêté du 30 mars 1998 relatif à l'élimination des déchets d'amalgames issus des cabinets dentaires, impose un rendement de 95% pour le séparateur d'amalgame. Ce dernier doit être positionné au plus près de la source de rejet avant toutes confluences avec d'autres effluents d'eaux usées.

Cabinet d'imagerie :

Conformément à la circulaire du 4 août 1980, les sels d'argent doivent être récupérés au niveau des bains de développement.

Les cabinets d'imagerie doivent également respecter :

- l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2950 : "Traitement et développement de surfaces photosensibles à base argentique"
- l'Arrêté intégré du 2 février 1998 (article 33-13) relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation

Lors de l'utilisation d'une machine à rinçage double, seule la deuxième eau de rinçage est évacuée au réseau.

Laboratoire d'analyses médicales et centre de soins médicaux ou sociaux :

Aucun rejet d'effluents biologiques n'est admis dans le réseau d'eaux usées. Les déchets d'activités de soins doivent être éliminés conformément à la réglementation relative aux déchets dangereux.

ACTIVITES DE SERVICE AU PUBLIC OU AUX INDUSTRIES

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Cabinet d'architecture ou d'ingénierie, publicité et études de marchés, fournitures de contrats de location et location de baux, service dans le domaine de l'emploi, agences de voyages et services de réservation, contrôles et analyses techniques	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES DE SIEGE SOCIAUX

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Siège sociaux	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Etablissement d'enseignement et d'éducation	Se référer aux autres activités potentielles telles que : blanchisserie, restauration en cas de pensionnat ou de cantine, laboratoire					

ACTIVITES D'EDITION

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Edition à l'exclusion des supports	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES DE NATURE INFORMATIQUE

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Programmation, conseil et autres services professionnels et techniques en informatique	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Commerce de gros, poste et courrier, services financiers et assurances, caisse de retraite, services juridiques et comptables, activités immobilières	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES AUDIOVISUELLES

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Production de films cinématographiques, vidéo et programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale, production et diffusion de radio et télévision, télédiffusion, traitement, hébergement et recherche de données.	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES DE SERVICES EN MATIERES DE CULTURES ET DE DIVERTISSEMENT

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Bibliothèque, archives, musées, théâtre, cinémas, et autres activités culturelles	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES D'EXPLOITATION DE JEUX DE HASARD

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Casino, et autres lieux de jeux de hasard	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES SPORTIVE, RECREATIVE ET DE LOISIRS

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Installations sportives (stade, gymnase, etc.) à l'exception des piscines, aire de jeux, conservatoire de musique, etc.	Absence de prescriptions techniques					
Piscine	Respect des articles L1332-1 à L1332-9 du Code de la Santé Publique					

ACTIVITES DES LOCAUX PERMETTANT L'ACCUEIL DES VOYAGEURS

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Locaux d'aéroport, de gare	Absence de prescriptions techniques. (Dans la mesure où cette activité est bien séparée, au niveau des réseaux, des autres activités potentielles sur le site)					

ACTIVITES DE COMMERCE DE DETAIL

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Vente au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages (à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et de motocycles)	Absence de prescriptions techniques					

ACTIVITES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SOCIALES

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Services d'action sociale, administration publique et sécurité sociale, organisations administratives, etc.	Absence de prescriptions techniques. Se référer aux autres activités potentielles telles que la restauration ou aux activités rejetant des eaux usées non domestiques					

ACTIVITES D'HEBERGEMENT

Activité	Type de rejet	Polluants potentiels/ paramètres de suivis	Prétraitement	Fréquence d'entretien	Type de déchets	Collecte
Hôtel, résidence de tourisme, camping et caravanage, congrégations religieuses, hébergement de militaires, d'étudiants ou de travailleurs, centres pénitenciers	Se référer aux autres activités potentielles telles que : blanchisserie, restauration, piscine, spa, hammam, sauna, etc.					